

# **Procès verbal du conseil d'administration n° 4/2011**

## **ASBL BE Larp**

**[20/06/2011]**

Présents : Adrien, Delphine, Danile et Sébastien  
Wolujeune, 78, av. Prekelinden 1200 Bruxelles

### **1. Trésorerie :**

→ Delphine a récupéré la compta et les factures auprès de Tor.

- Le programme comptable a été installé sur son ordinateur.

→ Delphine entamera l'encodage début juillet et évaluera la tâche pour voir s'il elle a besoin d'aide à l'encodage.

→ Il faut envoyer une lettre à Keytrade pour lui donner accès aux comptes bancaires, signée d'au moins deux administrateurs (Delphine doit vérifier la procédure exacte à la banque).

→ Daniel doit envoyer les justificatifs pour le subside de 2000 eur obtenu auprès du Tourisme (Région wallone).

### **2. Les statuts ont été déposés par Seb.**

### **3. Assurance responsabilité civile :**

→ Daniel se renseigne sur le genre d'assurance et les montants.

### **4. Assurance fédérale :**

En ce qui concerne les animations, le CA est prêt à étendre la couverture de l'assurance aux animateurs des associations dans les contextes d'animation : initiation au GN ou au para-GN. Par exemple lors des fêtes médiévales, pour faire une incentive, ect. La dimension de promotion du GN ou du para-GN doit être claire lors de ces activités. L'assurance couvre l'action des volontaires de l'association, mais pas les personnes animées. Les activités qui n'ont aucun lien avec le GN ou le para-GN ne sont pas couvertes par l'assurance. Dans ce cas, l'association doit être attentive à contracter une assurance pour ses volontaires, conformément à la loi sur le volontariat. La procédure classique de l'assurance s'applique toujours : il faut fournir une liste nominative des personnes assurées et prévenir la Fédération avant l'activité. Il faut noter que cette procédure exclut de facto les participants anonymes qui participent à ces animations.

→ Seb contacte Olivier pour mettre à jour les critères précis du champ d'application de l'assurance et le guide publié sur le site. Il faut cependant vérifier que les cas de figure évoqués ci-dessus sont couverts par la police d'assurance.

- Par ailleurs, le CA a bien réceptionné les conventions de Ragnarok asbl et de La tanière de Slaine asbl pour 2011.

### **5. Emploi CJC :**

- Il faut commencer à rédiger une offre en bonne et due forme.

→ Il faut prendre rendez-vous avec le CJC pour régler les détails de la procédure.

- La Maison des jeunes Anti Statik nous informera rapidement de la réponse de son CA à la proposition de convention.

### **6. Le stock :**

Le stock de Dour n'est pas définitivement inutilisable, les propriétaires doivent se prononcer dans le courant du mois de juillet.

→ Cependant, Adrien va se renseigner sur les conditions de location à Lillois, pour 100 m2, et vérifier la disponibilité pour une décision rapide en cas de fin du stock de Dour.

### **7. Gestion et prêt du matériel**

En l'absence d'un inventaire précis, de bénévoles attirés à la question et en raison de l'éloignement du stock, BE Larp ne peut actuellement pas répondre aux demandes d'emprunt et de location. Dans l'attente de meilleures conditions, le CA juge préférable de pas ouvrir le service et de ne pas risquer de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes et ce faisant, d'être inéquitable ou "à la tête du client".

### **8. My first larp :**

→ Il faut avertir les gagnants de Troll et Légendes de leur place gratuite.

→ Daniel contacte le CJC pour proposer deux places à destination des novices issus des mouvements de jeunesse (de préférence des animateurs).

→ Daniel doit proposer aux associations flamandes membres de BE Larp et organisatrices de GN (Oneiros et Arowhead Events) d'organiser un concours à l'intention des néerlandophones qui n'ont jamais pratiqué.

### **9. Communication aux associations de GN**

- Rappel de l'invitation au BBQ du 10 juillet.

- Publications récentes

- Appel aux bénévoles pour AVATAR

- Rappel de la cotisation

### **10. Le BBQ du 10 juillet**

→ Daniel fait la commande Colruyt

→ Adrien s'occupe du BBQ

### **11. BWAT**

- Il faut rapidement organiser une rencontre avec Manu pour discuter du projet "BWAT approved"

→ Adrien vérifie si Manu est disponible à l'occasion de la réunion des arbitres pour AVATAR

- Plus précisément, il faut vérifier les conditions exactes et les responsabilités qu'engage BE Larp lorsqu'il s'agit de décerner à des artisans une sorte de label "iso" sur leurs armes. D'une part, comme s'assurer que la chaîne de production reproduise fidèlement les conditions qui auront servi à la fabrication de l'arme test. Deuxièmement, qu'est ce que cela change pour l'homologation de ces armes lors des jeux (quel est le risque) ? Notamment en termes de tensions entre : 1) une association qui homologue 2) le joueur éventuellement frustré 3) l'artisan qui a vendu l'arme. Il faudrait donc évaluer les objectifs du logo "BWAT approved" et trouver une méthode qui accompagne l'application des règles d'homologation chez l'artisan sans pour autant affaiblir l'autorité des homologateurs.

### **12. Divers**

→ Daniel doit mettre à jour le document avec les infos "CA"

- Le PV de l'AG va être publié

→ Delphine doit vérifier ce qu'il en est concernant le maintien ou non du Chapitre en tant que cellule "Be Larp" pour 2011.

- En l'absence d'un cahier des charges précis pour les sites (destiné par exemple au projet « Dinant »), il faudra en composer un. On vérifie actuellement qui veut se charger de ce travail.